PORTAIL FAMILLES

MODE D'EMPLOI

COUTANCES
MER ET BOCAGE

« Ça concerne qui ? »

Toutes les familles qui ont un enfant scolarisé sur une école de Coutances mer et bocage mais aussi les familles inscrites ou ayant la volonté de s'inscrire dans une des structures d'accueil de l'enfance (crèche, accueil de loisirs, garderie du matin et du soir, cantine de certaines communes…).
Vous pouvez alors gérer les temps périscolaires de vos enfants grâce au portail familles.

« Pour quoi faire ? »

Vous pouvez, 24h/24, 7j/7 :

- Inscrire vos enfants à une structure
- Réserver / annuler / modifier* des dates aux activités : les mercredis à l'accueil de loisirs, les vacances, les mini-camps, la cantine le midi pour certaines communes…
  **Selon les modalités de votre structure*
- Consulter votre facture
- Payer en ligne

• DÉMARCHES EN LIGNE •

DE MI-JUIN À MI-AOÛT, METTEZ À JOUR VOS INFORMATIONS SUR LE PORTAIL OU CONTACTEZ VOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL.

« C'est gratuit ? »

Oui, c'est un service offert par votre collectivité.

« Comment faire ? »

En vous rendant sur :
WWW.COUTANCESMERETBOCAGE.FR
accès rapide « **portail familles** ».

« Je n'ai pas encore de compte pour accéder au portail, comment faire ? »

✕ VOTRE ENFANT FRÉQUENTE UNE STRUCTURE D'ACCUEIL (CRÈCHE, ACCUEIL DE LOISIRS, GARDERIE...) SUR COUTANCES :

En vous rendant ou en contactant le pôle enfance de Coutances :

02 33 19 06 20
13A rue Régis Messac

Ou en envoyant un mail à :
portailfamilles@communaute-coutances.fr

✕ VOTRE ENFANT FRÉQUENTE UNE DES STRUCTURES (CRÈCHE, ACCUEIL DE LOISIRS, GARDERIE...) DU TERRITOIRE DE COUTANCES MER ET BOCAGE (HORS COUTANCES) :

Via votre structure d'accueil ou votre pôle de proximité.

« Comment puis-je payer en ligne ? »

Si c'est votre première connexion, le portail vous invitera à choisir entre une facture électronique et une facture papier. Accepter la facture électronique c'est accéder à la possibilité de payer en ligne *(paiement sécurisé via les outils en ligne de la trésorerie)*.

Vous avez choisi de garder la facture « papier » et vous souhaitez changer d'avis ? Il vous suffira alors de prendre contact avec votre pôle de proximité qui fera la modification pour vous.

« Et c'est tout ? »

En chaque début de mois, vous pourrez consulter votre facture en cliquant sur « mes factures ». Un bouton CB vous transfèrera sur le site de la trésorerie pour effectuer le paiement.

LE PORTAIL FAMILLES :
UN OUTIL SIMPLE ET ACCESSIBLE 24H/24, 7J/7 POUR PERMETTRE À TOUS UNE SOUPLESSE DE GESTION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE SON ENFANT.

RENDEZ-VOUS SUR :

Le Portail Familles

Conception graphique : www.melissa-langlois.com • Photographies ©Thierry Houyel • Édition 2020

CONTACTS

LE SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE
secretariat.deej@communaute-coutances.fr // 02 52 60 08 84

PORTAIL FAMILLES
portailfamilles@communaute-coutances.fr

COUTANCES
MER ET BOCAGE